

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE - CP-17

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 26 juin 2019 ;

Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019;

ARRETE

ARTICLE 1 -

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'Institut français de géopolitique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Philippe SUBRA Frédérick DOUZET Barbara LOYER Jérémy ROBINE

ARTICLE 2 -

M. Philippe SUBRA est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE